

MAIRIE DE PÉROUGES

000

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 04 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quatre décembre à 20 heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la salle Polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Mme Nathalie MICOLAS, Maire.

**Présents :** Nathalie MICOLAS, Jean-Luc VIBERT, Marie-Victoire PASSERAT de la CHAPELLE, Alain MORGILLO, Maryvonne HERRENKNECHT, Florence de POUMEYROL, Eric MEUNIER, Gérard FLEJOU, Christelle MORTEL, Frédéric MALBOS, Philippe LAMBERT, Gilberto GRECO

**Excusés :**

Marlène BLASQUEZ , pouvoir à Christelle MORTEL  
Paul VERNAY, pouvoir à Frédéric MALBOS,  
Paul SAISSET, pouvoir à Eric MEUNIER

Madame Florence de POUMEYROL est élue secrétaire de séance

Madame le Maire ouvre la séance à 20h06

Le compte rendu du conseil municipal du 06 Novembre 2023 est approuvé à 15 voix.

Mr Frédéric MALBOS quitte l'assemblée à 21h04

=====

**1. DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)**

Vente des parcelles A 2310 de 1309 m<sup>2</sup> située chemin du mas pressieu et A 2313 de 818 m<sup>2</sup> située chemin de liaudon.

Avec 15 voix pour, le conseil municipal décide de ne pas préempter,

**2. DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal, que pour le budget assainissement une décision modificative est nécessaire pour clôturer le budget 2023.

La décision sera effectuée sur le fonctionnement recette, avec une diminution du compte 002 chapitre 002 pour la somme de 4 373.86€ et une augmentation du compte 70611 chapitre 70 pour la même somme de 4 373.86€.

Après délibération le conseil valide avec 15 voix la décision modificative.

### **3. DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal, que pour le budget communal une décision modificative est nécessaire pour clôturer le budget 2023.

Cette décision concerne l'investissement dépense du budget communal avec une diminution du compte 231 chapitre 23 de la somme de 15 000€ et l'augmentation du compte 2138 chapitre 040 pour la même somme de 15 000€.

Après délibération le conseil valide avec 15 voix la décision modificative.

### **4 INDEMNITES AGENT ITINERANT**

Le Maire rappelle que les frais engagés par les personnels territoriaux, c'est-à-dire les personnes « qui reçoivent d'une collectivité ou d'un de ses établissements publics à caractère administratif une rémunération au titre de leur activité principale » lors de déplacements nécessités par l'exercice de leurs fonctions, font l'objet de remboursements.

Les règles applicables sont, pour l'essentiel, les règles applicables aux personnels de l'Etat auxquels renvoie le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001.

Les frais occasionnés par les déplacements sont à la charge de la collectivité pour le compte de laquelle le déplacement est effectué. Les frais de déplacement sont dus dès lors qu'ils sont engagés conformément aux dispositions des décrets applicables et dès lors que le remboursement est autorisé.

Le Maire rappelle qu'est considéré comme un agent en mission, l'agent en service qui, muni d'un ordre de mission pour une durée totale ne pouvant excéder douze mois, se déplace pour l'exécution du service hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale.

Par conséquent, Mme le Maire propose pour l'agent communal qui utilise son véhicule pendant son temps de travail pour faire l'entretien des bâtiments communaux, de la salle à Rapan, à l'école, à la salle polyvalente, à la mairie et à la caserne. Cet agent utilise son carburant personnel et fait des frais kilométriques, la commune se doit d'indemniser cet agent par une prime de 615 € par an maximum.

L'agent devra assurer son véhicule auprès de son assurance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 13 voix pour, 1 abstention et 1 contre :

- **ACCEPTE** l'attribution de la prime de 615 € par an à l'agent communal qui se déplace sur la commune pour l'entretien des bâtiments communaux.

### **5 POUVOIR DE POLICE EN MATIERE D'AFFICHAGE PUBLICITAIRE**

Madame le Maire expose au conseil municipal, la délibération que propose la communauté de commune de la plaine de l'Ain pour réglementer l'affichage publicitaire sur les communes. Une charte serait signée entre la commune et la CCPA pour contrôler l'affichage sauvage sur toute la commune.

Cette délibération sera votée au prochain conseil municipal.

## **6 EXTINCTION NOCTURNE DE LA CITE**

Madame le maire explique que pour plusieurs raisons techniques l'éclairage public de la cité sera modifié à 00h30 au lieu de 23h00.

## **7 MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE**

Madame le Maire explique au conseil municipal, qu'elle souhaite modifier les horaires d'ouverture de la mairie.

Effectivement le vendredi soir la mairie ferme à 18h30.

Elle propose les nouveaux horaires de la mairie qui seront :

Lundi : 14h-16h30

Mardi : 9h-11h30

Mercredi : 9h-11h30

Vendredi : 14h-18h

Ces nouveaux horaires seront mis en place en début d'année et annoncées dans le bulletin municipal.

## **8 COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

Travaux et Voirie : matin clair : notre avocat a préparé la convention pour palier au problème. Démarrage du maître d'œuvre pour mettre en place un dessablage, réunion demain après-midi.

Salle Multi Activité : ralentissement des travaux, la salle sera finie à la rentrée de janvier. L'électricité se fini, cloison faite reste à peindre. Le sol sera posé le 15/01.

Isolation école : reste à modifier trois classes, une en décembre et deux en février.

Création de la nouvelle classe, en attente de la validation de l'académie, le maître d'œuvre est Mr Stéphane Moreno, il va travailler avec l'architecte qui avait travaillé sur l'école avant. Subvention avec la région.

Assainissement : Maison LEBALLY, problème de remontées des eaux. Une étude de diagnostique avec Bourg Saint Christophe et Meximieux va être faite, il nous est imposé de mettre à niveau le réseau d'assainissement, même chose pour les eaux pluviales. Sogedo doit nous faire passer un devis. Les travaux vont se faire rapidement.

RD1084 le planning du Maître d'œuvre commence le 22/01 et se termine fin juin 2024. Réunion de chantier le 13/12 sur le site.

Refaire la signalétique des aires de bus.

Nous voulons généraliser les points de collectes des déchets dans la cité pour éviter les tournées polluantes et pas pratique pour le camion poubelle. Nous allons voir combien nous allons mettre en place de conteneurs. Réunion demain à 10h30 en mairie.

Raccordement fibre dans la cité, une réunion aura lieu la semaine prochaine avec orange pour faire des essais de raccords avec des regards validés par l'ABF.

Finances : Tous les mardis matin la commission se réunie pour préparer les budgets 2024.

Ecole : les enfants ont fait des cartes de Noël pour les colis des aînés.

Beaucoup de personnel absent à la cantine.

Un projet de fleurissement « graine de l'Ain » va être confirmé à la prochaine réunion avec les maitresses, dossier à faire avant le 20/02/2024.

Communication : Bulletin municipal en cours de rédaction. Envoie du dossier d'inscription au concours pour la fresque sur le mur. 4 communes seront sélectionnées, la réponse sera en janvier.

Tourisme, Patrimoine, Culture, Vie associative :

Patrimoine – Culture : poursuite de la réflexion autour des **dispositifs de protection et de valorisation** de notre patrimoine avec la conférence publique de Nathalie Thielland architecte du patrimoine « **Pérouges Patrimoine en Péril** » le 29/11/23, suivie de deux conférences d'Emilie Sciardet architecte des bâtiments de France autour du dispositif de « Site patrimonial remarquable ».

Projet Tourisme : poursuite de l'action « **stationnement** », avec remise en place de l'arrêté d'interdiction de stationnement rue des Rondes et poursuite de la réflexion quant à la mise en place de « **zone piétonne** » dans la cité.

Vie associative : diffusion, après discussion avec les associations, du projet de charte des associations qui précise les relations entre la mairie et les associations. Les artisans de la cité et les associations se sont organisés pour proposer des animations de Noël.

Social : La commission sociale gère les affaires courantes (demandes de logements, aides aux démarches...) et organise avec la dizaine d'extra municipaux comme chaque année le choix des colis et du repas des aînés, repas s'est tenu le 2 décembre et la distribution des colis se fera le 13 décembre.

La commission élargie prévoit de visiter plus régulièrement les personnes âgées, qu'elles soient en Ehpad, hospitalisées, ou à leur domicile.

En lien avec la commission communication, nous souhaitons initier un patrimoine "culturel et humain", qui consistera à récolter les anecdotes, des tranches de vie, les photos... des habitants de Pérouges et qui laissera une trace dans l'histoire de la vie de la commune, à poursuivre au fil du temps.

Environnement : Tri des biodéchets, cf avec la Comcom, pouvons-nous contacter des éleveurs ou des méthanisateurs agricoles privés ou faut-il une collecte organisée par la Comcom ? Je viens de retrouver un mail de la Comcom reçu le 9.10.2023 : à partir du 1er janvier 2024 les établissements publics devront trier leurs déchets à la source : les mairies, écoles, restauration scolaire.

Visite d'un méthanisateur agricole à Viriat, le 7 déc de 9h à 12h.

Mercredi 15 nov de 9h à 12h, intervention de FREDON à Mollon : comment lutter contre les îlots de chaleur ? Arbres, arbustes, pelouses, prairies, eau... les végétaux sont des puits de carbone et des climatiseurs naturels. Comment re végétaliser par ex les cours d'écoles et cimetières, les places ? Faire attention à la végétation naturelle existante et être vigilant sur les nouvelles plantes exotiques qui peuvent être allergènes ! Étude de sol, de la réserve utile en eau, des pentes d'écoulement d'eau avant toute plantation ! Lutte contre l'ambrosie ( cf article dans bulletin municipal de 2013). Il nous faudra être vigilants avec l'aide des services techniques dès le mois de mars !

Chenilles processionnaires, les pièges ont été commandés et reçus. Veiller à leur mise en place dès le début du printemps.

Frelons asiatiques, se renseigner sur le matériel et les prix des pièges à hormone.

Nous sommes toujours vigilants sur l'entretien du cimetière et le fleurissement, ce sont des remarques qui remontent souvent.

Poubelles et mobiliers urbains : demander à M. Schont et au service technique de remplacer/ réparer les poubelles abîmées de la cité et des alentours et doubler les poubelles de la cité afin d'y mettre les sacs jaunes.

Sentier pédestre : pour cet hiver nous prévoyons des promenades pour faire un état des lieux avec Maryvonne H, Florence de P, Mireille D et le groupe de marcheurs, PGL... les familles et les enfants... Chemin qui part des Musatières avait été bien abîmé après l'affouage, mais réparé depuis.

Projet du pigeonnier contraceptif en cours

Prochaine réunion, le mercredi 24 janvier 2024 à 18h à la mairie de Pérouges

Urbanisme : Cette semaine présentation de la démarche du site SPR. Visite de Pérourges, puis présentation des démarches à effectuer pour le mettre en place. Cette visite à lieu le 06/12 à 16h00.

Sécurité : changement d'une caméra en panne.

Réunion vendredi matin pour la sécurité des salles communales.

Des voitures sont cassées dans la descente de la cité et à l'entrée du parking des combes, l'office du tourisme est traumatisé par ses évènements, le projet de mettre des caméras est en cours.

## 9 QUESTIONS DIVERSES

Quand se réunit la commission organisation ? Aucune date retenue pour l'instant.

Quand se réunit la commission du personnel ? Aucune date pour le moment.

Stationnement gênant pouvez-vous verbaliser ? on commence par la prévention d'abord et après la verbalisation.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.**

**Le prochain conseil sera le 15 Janvier 2024 à 20h00.**

